

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1184

présenté par
M. Rolland

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du taux réduit de la TICPE prévue à l'article 19 serait extrêmement préjudiciable pour les entreprises industrielles concernées. Le secteur pourrait difficilement encaisser le surcout.

Avant toute chose, il convient d'engager une concertation avec les opérateurs économiques concernés, ce qui n'a pas été réalisée en amont.

Il convient donc de supprimer cet article.